

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

Additif au PV N° 564 du 7 juillet 2022

**COMPTE RENDU
ASSEMBLEE
GENERALE DU
24 JUIN 2022**



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



Assemblée Générale 24 juin 2022 A BOUVESSE



Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

*Le Foot en Isère :
Moi j'adhère*



Nos Partenaires



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE ETE ou « FIN DE SAISON » SAISON 2021/2022

SONT PRESENTS :

AU TITRE DES PERSONNALITES :

Monsieur Gonzales Maire de Bouvesse Quirieu

AU TITRE DU CLUB DU CLUB DE VALLEE BLEUE :

Monsieur Clavel Président et son équipe

AU TITRE DU COMITE DIRECTEUR :

Présidence : Hervé GIROUD-GARAMPON

MME BRAULT

MM. BOUAT - BOULORD - BOURGEOIS - CICERON - DA CUNHA VELOSO - DOUVILLE
- HESNI - ISSARTEL - MALLET - MAZZOLENI - MONIER - MONTMAYEUR - SOZET -
TRUWANT - VACHETTA

AU TITRE DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES :

MME C. RACLET

AU TITRE DES COMMISSIONS :

MM. BALDINO - BEJUIT - BERT - CARRETERO - FERNANDES - GALLIN - GAUDE -
MORE - NARDIN - SABATINO - SCARPA - TOUILLON - VALLIN

AU TITRE DU PERSONNEL :

Mmes BELOT - MINI

M . HUGONNARD ROCHE



19H15 OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

M.Giroud-Garampon ouvre l'Assemblée Générale à 19h15 et débute par un mot d'accueil :

Bonjour à toutes et tous,

Merci à la municipalité de Bouvesse et son Maire Mr Gonzalez de nous accueillir et du prêt de ses installations, merci Monsieur le Maire de votre présence parmi nous.

Merci à Chrystelle Raclet qui représente ce soir la ligue auvergne Rhône Alpes et son président Pascal Parent retenu d'autre part.

Je vous remercie bien sûr, vous, présidentes, présidents ou membres des clubs de notre district de l'Isère qui êtes la force vive de notre football, et sans qui le district n'existerait pas, d'être ici pour assister et participer à cette assemblée générale qui, même si elle n'enthousiasme pas certains, est une obligation statutaire.

Nous aurons une assemblée extraordinaire en préambule de l'ag ordinaire afin de pouvoir insérer dans nos statuts un texte qui a été validé lors de l'ag fff de samedi 18 juin et qui s'impose à nous. Il n'y aura pas de vote mais c'est une obligation à titre informatif.

Avant de passer la parole aux personnes qui doivent intervenir, je vous demande d'avoir une pensée et un instant de recueillement pour les personnes de notre football qui nous ont quittées depuis notre assemblée précédente mais aussi envers tous ceux qui souffrent ou tombent chaque jour sur le sol d'un pays pas si loin de chez nous, je vous demande un moment de recueillement.

Je passe la parole à Monsieur Gonzales Maire de Bouvesse Quirieu.



**M.Giroud-Garampon,
Président**



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

ALLOCUTION

Monsieur le Président du District, Monsieur le Président du FC Vallée Bleue, Messieurs les Présidents de club, Messieurs les vice présidents, Mesdames Messieurs.

Je suis à la fois heureux et honoré de vous accueillir à Bouvesse Quirieu et je remercie le District de nous avoir choisis pour organiser l' AG annuelle.

Bouvesse Quirieu représente 1560 habitants environ avec une population plutôt jeune.

Au rang des équipements, nous possédons 2 groupes scolaires récents, une double salle polyvalente inaugurée en 2019 et tous les équipements annexes : city stade, parcours de santé jeux pour enfants, (pump track l'année prochaine)

Une bibliothèque qui sera agrandie et accueillera bientôt un musée numérique,

Un terrain de moto-cross qui a permis à Christophe Nambotin, enfant du pays, de devenir champion de France, d'Europe et champion du monde 3 années consécutives.

Un espace de loisirs ouvert qui accueille chaque année des animations culturelles

Des espaces naturels et des étangs classés en ENS, les ruines d'une cité médiévale

Un stade sur lequel durant plus de 40 ans, j'ai joué et encadré seniors et enfants du FC BOUVESSE, de l'AFBM à partir de 1994 et du FCVB jusqu'en 2019.

Vous comprendrez alors que je sois particulièrement attaché aux valeurs que véhicule le sport et que j'ai un profond respect pour les bénévoles œuvrant dans les associations et les clubs.

C'est là que se trouve le vrai football, bien loin des paillettes, du business et des millions du foot professionnel.

Pour le présent mandat, la nouvelle équipe municipale a fait du sport, de la culture, de l'animation, et du vivre ensemble, ses priorités.

Des manifestations solidaires, des activités sportives ou créatrices à destination des enfants

sont organisées tout au long de l'année. Les anciens peuvent bénéficier gratuitement de cours de yoga. Un investissement sur l'individu, sur la personne dont nous ressentons déjà les effets au vu du nombre d'associations (16 dont 9 sportives) de notre commune, en constante évolution.

Mais nous sommes là pour parler foot et le ballon rond, celui que je préfère, n'est pas oublié dans notre commune. Un réaménagement complet est prévu sur la durée du

mandat : éclairage neuf en 2022, terrain synthétique en 2023, nouveaux vestiaires en 2024, nouvelle pelouse sur les terrains d'entraînement en 2025. Notre volonté est de mettre à disposition des bénévoles, qui sont des maillons indispensables de la cohésion communale, des équipements de qualité leur permettant de travailler dans les meilleures conditions.

Si les bénévoles ne sont pas rémunérés, ce n'est pas que leur travail ne vaut rien, non, c'est qu'il n'a pas de prix.

BONNE ASSEMBLEE à toutes et tous.



Monsieur Gonzales
Maire de Bouvesse Quirieu

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

La parole est donnée ensuite à Monsieur le Président du club de Vallée Bleue

qui exprime sa joie de recevoir ce soir cette Assemblée, il remercie la municipalité, les sponsors et tous les membres du bureau pour leur travail phénoménal. Il souhaite enfin une bonne assemblée à tous.



CLAVEL Andre
Président club

Intervention de Monsieur Vermeulen, prestataire des boîtiers de votes qui explique la procédure d'utilisation de ces derniers.

Après cloture de l'émergement signé électroniquement par les représentants de clubs, sur 178 clubs recensés (1241voix) **134 ont validé leur présence (1033 voix)** .



Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement.

Le président rappelle que les clubs ayant pris leur enveloppe et partis avant d'avoir émergé électroniquement sont considérés comme absents à l'Assemblée Générale.

Il donne maintenant la parole à Crystelle Raclet représentant la Ligue



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

ALLOCUTION

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec un immense plaisir que je participe, à cette Assemblée Générale du District de l'Isère, c'est loin d'être ma première AG, mais j'apprécie toujours autant ces retrouvailles sous le signe du football, qui nous fait et nous fera toujours parler.

Je m'exprime au nom de Pascal Parent, Président de la LauraFoot, qui regrette de ne pas être parmi vous, retenu par une autre AG de District et la préparation de l'AG de ligue qui se tiendra demain matin à St Etienne.

Rassurez-vous, je ne serai pas longue, tout d'abord parce que si je représente le Président, je ne peux pas rivaliser avec lui sur les discours, et aussi je sais par expérience qu'une AG c'est long...

Cette assemblée clôture la saison 2021-2022, une saison complète et je sais à quel point nous l'avons apprécié.

Après 2 saisons, l'une interrompue, l'autre quasiment blanche, il était important de retrouver les terrains, et la vie associative qui l'accompagne.

Saison quasiment normale, même si nous avons dû composer avec les contraintes liées au Covid 19.

Ces contraintes ont compliqué la vie de nos clubs, ainsi que l'organisation de nos instances.

Les compétitions sont allées à leur terme, c'était déjà tellement important...

Pour cette reprise tant attendue, les acteurs du football se sont mis en ordre de marche. Le bilan est globalement très positif. Le nombre de licenciés en cette fin de saison est rassurant, c'est plus compliqué au niveau de l'effectif du corps arbitral, ainsi que pour les dirigeants et bénévoles. Nous travaillons tous pour revenir au niveau « d'avant pandémie »

N'oublions pas le volet financier, qui n'est pas un sujet tabou. Il faut espérer qu'un retour à la normale sur la durée permettra à tous de relancer

une activité pérenne.

Cette saison, votre Ligue vous a accompagné dans la mesure du possible, par exemple en baissant de 50% les licences Dirigeants et Volontaires. Le Président vous annoncera à l'AG de la LauraFoot qu'il n'y aura pas d'augmentation de tarif pour la saison prochaine.

Si nous savourons tous cette saison pleine, je ne peux pas éviter d'aborder le sujet qui nous inquiète toutes et tous.

Le retour sur les terrains a été terni, entaché, par les incivilités, les incidents, voir les agressions envers les officiels.

Ces actes intolérables ont entraîné la mise en place de mesures pour que cela cesse, car nous savons tous que cela doit cesser, pour que le football continue d'exister et d'être une place forte de notre société.

Nous n'allons certainement pas terminer pas sur une note négative, cette saison restera celle du plaisir d'avoir retrouvé le football.

2021/2022 clap de fin

2022/2023 : une information importante que vous avez sans vu ou lu. L'AG fédérale a validé le week-end dernier, la réduction du nombre de mutés pour les équipes jeunes. Ce sera non plus 6 mutés autorisés mais 4.

Je vais terminer en nous souhaitant une excellente future saison 2022/2023.

Malgré les incertitudes actuelles, nous serons tous prudents, nous ferons tout pour que ce soit, de nouveau, une saison pleine, dans tous les domaines

Merci beaucoup

RACLET Chrystelle
Représentant la LauraFoot



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

ALLOCUTION DU PRESIDENT :

La saison 2021-2022 vient de s'achever et toutes les compétitions sont allées à leur terme, normalité dont nous avons perdu l'habitude. Enfin une saison complète.

Je vous laisserai prendre connaissance des comptes rendus des présidents de commissions et je ne m'y attarderai pas.

Saison qu'il a fallu aborder avec beaucoup de prudence car l'incertitude planant avec la pandémie nous a amené à prendre des précautions pour la santé de toutes et tous mais aussi pour pouvoir aller au bout de cette saison.

Les contraintes sanitaires ont été notre lot pratiquement jusqu'à mi saison mais la covid a bien été présente jusqu'au bout puisqu'en avril nous avons encore dû reporter des matches, ce qui nous a obligé à programmer des rencontres en semaine. Cela n'est pas le plus simple avec des joueurs qui ne sont que des pratiquants amateurs et pour qui le football n'est qu'un loisir.

J'aurais aimé vous dire que cette saison a été une saison tranquille parce que le manque de foot pendant 2 ans avait permis de relativiser les choses et remis le football à sa vraie place, un jeu simplement un jeu même si compétition il y a.

Hélas, à la lecture des pv de la commission de discipline, j'ai pu constater que de fortes sanctions ont été prononcées, 1 coup à arbitre, 1 coup de couteau, un officiel victime d'un coup de poing mal dirigé, des suspensions de terrains. Quand allons-nous prendre la vraie mesure de notre football ?

Pour ma part en tant que président du district je fais une totale confiance à notre commission de discipline et la remercie d'avoir le courage de sanctionner sans faiblesses les gens qui ne donnent qu'une image négative de notre sport.

Nous aurons d'ailleurs à débattre en comité directeur dès le 6 juillet de la mise en place de la décision de la ligue concernant les sanctions disciplinaires et leur application en Isère.

Afin de mener à bien notre saison nous avons adopté une politique d'écoute et de prise en compte des demandes des clubs mais au vu de certains dérapages nous sommes peut-être allés trop loin. En effet en laissant la possibilité à des clubs de se mettre d'accord pour jouer à une date différente de celle prévue au calendrier, un match de U15 ne s'est pas déroulé pourtant il décidait d'une accession. Le championnat mondial des U15 se joue-t-il en Isère ?

Il est certain que ce constat nous amène à décider que le calendrier qui sera publié se devra d'être respecté du début à la fin. La commission sportive sera beaucoup plus vigilante pour accorder d'éventuels reports et il n'y aura pas de modification s'il y a accord entre les clubs sans l'aval du district en amont.



ALLOCUTION DU PRESIDENT



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

Concernant le secteur sportif comment ne pas aborder les plannings et les horaires ? Lors de l'AG de novembre 2021 Michel Vachetta vous a présenté et expliqué les périodes pour changement. L'a-t-il mal expliqué ? non mais certains ont pris le parti de faire comme ils voulaient. Le calendrier de la saison est fixé dès juillet, il est donc demandé aux clubs qui ont des manifestations de réagir très rapidement pour informer le district avant la parution des calendriers.

Concernant les horaires et les modifications de dernière minute, je m'adresse plus particulièrement aux clubs d'entreprise, de futsal, aux féminines car nous avons bientôt plus de reports et modifications à effectuer dans ces 3 catégories que dans tout le football libre. Nous ne continuerons pas dans ce sens, vous faites partie du district et devez-vous conformer aux règlements mis en place comme tous.

Au niveau de notre calendrier pour la saison 2022-2023 nous avons pris la décision de raccourcir la trêve hivernale afin de pouvoir finir les championnats fin mai pour toutes les catégories.

Notre calendrier de formations a été augmenté par rapport aux saisons précédentes afin de rattraper le temps perdu avec les 2 saisons covid. Cette saison encore nous resterons sur un volume aussi important malgré notre déficit en termes de salariés techniques par rapport aux districts voisins de la laura. Nous devons mener une réflexion sur ce déséquilibre qui nous pénalise pour mener à bien l'ensemble des actions techniques. Je rappelle que nos techniciens sont également sollicités par la Ligue et la FFF pour notre CTD PPF Thomas.

Je ne finirai sans vous parler de l'arbitrage et de la difficulté à couvrir l'ensemble de nos matches seniors masculins, féminins, de nos matches de jeunes.

Notre nombre d'arbitres en fin de saison (282) est équivalent à celui de la saison 2019-2020 (288). Mais le nombre de matches qu'un arbitre peut effectuer dans un même week end a été limité par une décision de la commission médicale fédérale ce qui a diminué nos possibilités de désignations.

Les 3 FIA effectuées cette saison ont rencontré un franc succès puisque 62 nouveaux arbitres sont venus augmenter notre contingent. Dans ces 62 beaucoup sont de jeunes arbitres qu'il nous faudra bien sûr fidéliser et la fidélisation passe par une action district mais passe aussi par les clubs représentés par ces jeunes au statut de l'arbitrage, ne pas les laisser seuls lors de leurs premiers matches.

Mais tous ensemble nous devons aussi veiller à ce que les arbitres soient respectés sur et en dehors des terrains. Ce sont des hommes et des femmes qui ont le mérite de prendre une tenue différente des autres mais qui sont aussi là pour la passion du football. Rendons-leur le respect qu'on leur doit et travaillons cette image auprès des excités des bords des terrains, comme on a pu le constater lors de nos finales de coupes, et que l'on appelle des spectateurs

Autre point noir de l'arbitrage, le non-paiement des arbitres le jour du match. Je ne vous rappellerai pas la règle vous la connaissez. A compter de la saison 2022-2023 si un arbitre n'est pas réglé le jour du match le règlement effectif devra être reçu le vendredi qui suit la rencontre au plus tard. Si le vendredi l'arbitre n'est pas réglé, dès le lundi le district procédera au paiement mais le club sera amendé de 15€.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

Nous aurons à débattre avec mes collègues du comité directeur de l'organisation de l'arbitrage sur la saison prochaine, débat concernant l'arbitrage à 3 en D1 au détriment d'autres niveaux.

Le retour à une pyramide des championnats seniors plus simple permettra aussi, en plus de ramener une plus grande compétitivité, de retrouver plus de facilités au niveau de l'arbitrage dans les saisons à venir.

L'assemblée générale de la fédération de samedi 18 juin a validé quelques modifications aux règlements dont une particulièrement importante concernant le nombre de mutés dans les catégories jeunes. En effet à compter de la saison 2022-2023 seuls 4 joueurs mutés dont 1 hors période seront autorisés sur les feuilles de match dans les championnats allant jusqu'à U17 dans notre district et U18 pour les clubs qui jouent en Laura. Cela évitera peut-être que certains clubs aient un nombre trop important dans une catégorie au détriment d'autres clubs. Cela évitera aussi que de nombreux joueurs restent assis sur le banc bien trop régulièrement ou alors qu'ils ne jouent jamais.

Concernant le challenge Claude Montpied il est regrettable que de nombreux clubs ne s'y intéressent pas plus, nous vous encourageons à y participer car ce ne sont que des récompenses pour les jeunes de ces catégories.

Lors de cette saison nous avons eu 3 dossiers FAFA transports validés pour une somme d'environ 45KE. Concernant le FAFA EMPLOI 5 dossiers sont en cours de traitement. Ces dossiers sont complexes et doivent être remplis avec beaucoup de minutie afin d'éviter des retours. Elisabeth veille à la bonne finalité de tous.

Concernant le FAFA EQUIPEMENTS, 113 KE sont à répartir entre 14 dossiers suivant leur importance, les dossiers équipements sont quant à eux gérés par M.Chassigneu, notre Président de la commission des Terrains et équipements.

La commission éthique et prévention va relancer le programme éducatif fédéral qui a été oublié cette saison au niveau du district. A l'initiative de C.Scellier des réunions avec une diététicienne seront organisées dans les 7 secteurs de notre district.

Quelques dates importantes à retenir :

Samedi 19 novembre Ag d'hiver du district dans un lieu à déterminer, si l'organisation vous intéresse n'hésitez pas à nous contacter dès maintenant.

Le stage des arbitres le 10 septembre à TSF, prévenez les arbitres de vos clubs

Les FIA : 1-8-15 octobre, 19-26/11 et 3/12, 14-21-28/01-2023.

La réunion plénière de la commission féminine le 3 septembre et dès le dimanche 3 juillet 2022 la journée de remises des divers challenges par équipes, des médailles aux bénévoles, le tirage des poules D1 ET D2 et l'hommage à Michel Muffat - Joly.

Grand merci à T.Truwant pour l'organisation de cette journée qui débutera à 10h pour se terminer en fin de journée

Je ne terminerai pas mon propos sans vous remercier grandement, vous tous bénévoles de clubs pour tout ce que vous apportez au football. Si notre district se porte bien c'est surtout grâce à vous gens de terrains.

Remercier aussi mes collègues du comité directeur, les membres de commissions et bien sûr nos 6 salariés qui constituent les fondations solides de notre district.

Merci de m'avoir écouté même si pour certains j'ai certainement été trop long, je crois qu'il était important d'aborder tous les sujets dont je vous ai parlé.



L'ordre du jour appelle désormais aux différentes approbations et votes.

APPROBATION DU COMPTE
RENDU DE L'ASSEMBLEE
GENERALE D'HIVER DU 20
NOV 2021 - PV 535 AU TSF

Le Président demande si le compte rendu appelle des précisions, explications ou autres.
Pas de questions des clubs.

APPROUVE A LA MAJORITE 98%

APPROBATION DU RAPPORT
MORAL DU SECRETAIRE
GENERAL SAISON 2020-2021

Le Président demande si le compte rendu appelle des précisions, explications ou autres.
Pas de questions des clubs.

APPROUVE A LA MAJORITE 97%



**Election au Comité de Direction
du représentant des Arbitres**

**Nasri
Riad**

Représentant des
Arbitres au comité de
Direction

Mandat 2020-2024



CANDIDATURE
REÇUE



Le Président rappelle que c'est une élection qui est validée à 1 seule voix, informe également que la candidature reçue de Riad Nasri a été confortée par l'Unaf

**APPROUVE A LA MAJORITE
88%**

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

Le Président reprend la parole pour annoncer une pause avant les résultats de l'élection de la Délégation du District aux Assemblées de Ligue et ajoute la précision suivante :

les 4 mutés dont 1 hors période dans la catégorie jeunes est une modification applicable dès la saison 2022-2023.



Election de la Délégation du District pour les Assemblées Générales de la Laurafoot 2022-2023

Résultats des votes

CANDIDATS	VOTE CLUB	TITRE
GIROUD-GARAMPON HERVE (PRESIDENT)	ELU D'OFFICE	TITULAIRE
CICERON FABIEN	88.67%	TITULAIRE
MALLET MARC	87.12%	TITULAIRE
BOULORD JEAN MARC	85%	TITULAIRE
VACHETTA MICHEL	84.22%	TITULAIRE
BRAULT ANNIE	84.03%	TITULAIRE
TRUWANT THIERRY	82.77%	TITULAIRE
FERRER BRIGITTE – club : LCA FOOT	80.15%	TITULAIRE
MONTMAYEUR MARC	78.32%	TITULAIRE
ISSARTEL JACQUES	76.86%	TITULAIRE
SOZET JEAN LOUIS	74.64%	TITULAIRE
BUOSI BERNARD	74.54%	TITULAIRE
BOURGEOIS SAMUEL	74.35%	SUPPLEANT
DA CUNHA VELOSO JOSE	72.80%	SUPPLEANT
MAZZOLENI LAURENT	71.25%	SUPPLEANT
SCHELLIER CHRISTIAN	69.70%	SUPPLEANT
MONIER PATRICK	67.28%	SUPPLEANT
BOUAT GERARD	66.80%	SUPPLEANT
COCHARD JEAN LUC	66.21%	SUPPLEANT
HESNI MOHAMMED	60.99%	SUPPLEANT



L'ordre du jour appelle à la modification des statuts du District suite à l'Assemblée Fédérale du 18 juin 2022

Le Président ouvre l'Assemblée Générale extraordinaire et informe de la modification suivante :

L'article 12.4 a été modifié par décision de l'Assemblée Fédérale du 18 juin 2022, modification d'application immédiate et non soumise au vote des clubs par Assemblée extraordinaire

Ancien texte

Nouveau texte

Date d'effet : immédiate

Statuts-types des Ligues et des Districts

Article 12.4 [...]

Les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la FFF.

Statuts-types des Ligues et des Districts

Article 12.4 [...]

Les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux **acquisitions ou** aliénations des biens immobiliers dépendant de la dotation et à la constitution d'hypothèques ne sont valables qu'après approbation du Comité Exécutif de la FFF.

Cloture de l'Assemblée Générale extraordinaire

Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire



MODIFICATION DES TEXTES ET DES REGLEMENTS



Article 17 – Règlement financier



Présentation Laurent Mazzoleni

Ancien texte

Article 17 – Règlement financier

17-6 – Demande d'étalement :

Lorsqu'un club est en difficulté momentanée pour le règlement, celui-ci peut négocier l'étalement de ses dettes auprès de la trésorerie du District avant d'être en infraction.

Dans le cas où un étalement des dettes est accordé par la trésorerie du District, celui-ci fait l'objet d'un écrit du District contresigné par le Président ou le Trésorier du club. Cet écrit mentionne les délais, dates et sommes qui doivent être payées.

En cas de non-respect de cet étalement, une seule mise en demeure par courrier électronique avec AR est adressé au club et, sans régularisation de sa part une semaine après l'envoi du courrier électronique, ce club est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. (lien)

Nouveau texte

Article 17 – Règlement financier

17-6 – Demande d'étalement :

Lorsqu'un club est en difficulté momentanée pour le règlement, celui-ci peut négocier l'étalement de ses dettes auprès de la trésorerie du District avant d'être en infraction.

La demande d'étalement doit obligatoirement être faite par le mail officiel du club sur la boîte mail du District : district@isere.fff.fr à l'attention du trésorier.

Dans le cas où un étalement des dettes est accordé par la trésorerie du District, celui-ci fait l'objet d'un écrit du District contresigné par le Président ou le Trésorier du club. Cet écrit mentionne les délais, dates et sommes qui doivent être payées.

En cas de non-respect de cet étalement, une seule mise en demeure par courrier électronique avec AR est adressé au club et, sans régularisation de sa part une semaine après l'envoi du courrier électronique, ce club est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. (lien)

En cas de refus d'étalement par le District, le club retrouve sa situation initiale à la date de la demande d'étalement.

VALIDE PAR LES CLUBS A LA MAJORITE 91%

art.62.2 - Bonus /malus

Ancien texte

62-2-2 Bonus/malus

Calcul du bonus/malus :

Nombre de pénalités	Bonus/malus
<i>Inférieur à 11</i>	5 points de bonus
11 à 17	4 points de bonus
18 à 24	3 points de bonus
25 à 31	2 points de bonus
32 à 38	1 point de bonus
39 à 45	0 point de bonus
46 à 52	1 point de malus
53 à 59	2 points de malus
60 à 66	3 points de malus
67 à 73	4 points de malus
74 à 80	5 points de malus
81 à 87	6 points de malus
88 à 100	7 points de malus
Supérieur à 100	30 points de malus + plan de formation

En cas de forfait général d'une équipe :

- Au cours des matchs « aller » : Tous les points de pénalités et de bonifications cumulés contre l'équipe étant déclarée forfait général sont retirés à toutes les autres équipes.

- Au cours des matchs « retour » : Seuls les points de pénalités et de bonifications cumulés contre l'équipe étant déclarée forfait général au cours des matchs aller sont comptabilisés à toutes les autres équipes.

Nouveau texte

62-2-2 Bonus/malus

Calcul du bonus/malus :

Tableau sans changements

Avec la pondération mise en place lors de la saison 2021-2022, il peut se trouver des équipes avec un nombre de pénalités situé entre les limites.

Tant que le nombre de pénalités n'atteint pas la tranche supérieure, la tranche inférieure est conservée.

En cas de forfait général d'une équipe :

A partir de la 5ème journée effective avant la fin de la saison, les pénalités prises par les autres équipes de la poule sont conservées.

art.23-3 - Forfaits

Ancien texte

23-3 – Forfaits :

23-3-3 –

En cas de forfait général, mise hors compétition ou mise en inactivité de l'équipe:

- avant les cinq (5) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.
- au cours des cinq (5) dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis ; les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3 à 0

Les décisions réglementaires pour le forfait général suite à des sanctions disciplinaires, même si elles sont prises alors que la phase « retour » a commencé, mais qui prennent leur origine sur des matchs « aller », ont comme conséquence l'annulation de tous les points acquis.

La procédure est identique pour les matchs « retour » et les trois dernières journées.

Nouveau texte

23-3 – Forfaits :

23-3-3 –

En cas de forfait général, mise hors compétition ou mise en inactivité de l'équipe:

- avant les cinq (5) dernières journées **effectives** de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.
- au cours des cinq (5) dernières journées **effectives** de la compétition à laquelle le club concerné participe, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis ; les matchs non encore disputés sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3 à 0

Les décisions réglementaires pour le forfait général suite à des sanctions disciplinaires, même si elles sont prises alors que **les 5 dernières journées effectives ont commencé mais qui prennent leur origine sur des matchs précédents ces journées**, ont comme conséquence l'annulation de tous les points acquis.

La procédure est identique pour les matchs « retour » et les **cinq** dernières journées.

VALIDE PAR LES CLUBS A LA MAJORITE 93%

Question club :

M. Fornoni de Vourey sport : demande des précisions à savoir s'il s'agit de journées complètes décalées par le District ou également le cas de matchs isolés reportés ?

Laurent Mazzolleni confirme que les 2 cas de figure sont concernés.



Championnat de Jeunes

Ancien texte

Championnat de jeunes

8-3 – Horaire modifié pour les U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 :

Les rencontres peuvent avoir un horaire modifié parmi les propositions suivantes :

1. Pour les U13: Début du match le samedi de 10h30 à 11h00 et 12h30 à 17h00.
2. Pour les U15 et U15F : Début du match le samedi de 12h30 à 17h00.
3. Pour les U17, U18F (à 8 ou à 11) et U20 : Début du match le samedi de 12h30 à 18h00.
4. Pour toutes les catégories : Samedi de 10h30 à 12h00 (sauf U13 de 11h00 à 12h00) et Dimanche de 10h30 à 15h30, avec l'accord des deux clubs et validation de la commission quelle que soit la période.

Nouveau texte

Championnat de jeunes

8-3 – Horaire modifié pour les U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 :

Les rencontres peuvent avoir un horaire modifié parmi les propositions suivantes :

1. Pour les U13: Début du match le samedi de **10h00** à 11h00 et 12h30 à 17h00.
2. Pour les U15 et U15F : Début du match le samedi de 12h30 à 17h00.
3. Pour les U17, U18F à 8 et U20 : Début du match le samedi de 12h30 à 18h00.
4. Pour toutes les catégories : Samedi de 10h30 à 12h00 (sauf U13 de 11h00 à 12h00) et Dimanche de 10h30 à 15h30, avec l'accord des deux clubs et validation de la commission quelle que soit la période.

VALIDE PAR LES CLUBS A LA MAJORITE 97%

Championnat U17 chapitre 2

Ancien texte

CHAMPIONNAT DE JEUNES
Chapitre 2 - Championnat U17
Article 10 – Composition

10-1 : 3 niveaux

1. D1 : 2 poules de 10 équipes en match aller-retour.
2. D2 : championnat en deux phases.
3. D3 : championnat en deux phases.

La composition des poules de ces 3 niveaux est réalisée suivant le tableau des montées et descentes publié en début de saison (site du District et PV).

Les équipes inscrites dans les championnats D2 et D3 sont autorisées à faire jouer 3 joueurs U18.

Nouveau texte

CHAMPIONNAT DE JEUNES
Chapitre 2 - Championnat U17
Article 10 – Composition

10-1 : 3 niveaux

1. D1 : 1 poule de 12 équipes en match aller-retour.
2. D2 : championnat en deux phases.
3. D3 : championnat en deux phases.

La composition des poules de ces 3 niveaux est réalisée suivant le tableau des montées et descentes publié en début de saison (site du District et PV).

Les équipes inscrites dans les championnats D2 et D3 sont autorisées à faire jouer 3 joueurs U18 et **3 joueurs U15.**(voir tableau ci-après)



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

VCEU CHAMPIONNAT U17 (application 2020-2021)

Organisation d'un championnat U17 en remplacement du championnat U18 actuel.

Participation autorisée de 3 joueurs U15.

Participation autorisée de 3 joueurs U18 sauf au niveau D1.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement dans des équipes supérieures (seniors, U20), l'article 22 sera appliqué.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées, tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (Senior, U20).

Un vceu contraire à ce vceu, discuté et adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire du District du 27 mars 2020, ne pourra pas être examiné avant l'Assemblée Générale qui se tiendra 3 (trois) saisons après celle s'étant prononcée.

VALIDE PAR LES CLUBS A LA MAJORITE 89%

HEURES OFFICIELLES POUR LES SENIORS H & F Article 33 des Règlements Généraux du District

Sur le site, onglet «COMPETITIONS» puis «HEURES OFFICIELLES» :

Type de Match et catégorie		Sept embr e	Octobre	Novem bre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée de Championnat	SENIOR F A8	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H
	SENIOR F A 11	13H	13H	12H30	12H30	12H30	13H	13H	13H	13H	13H
	Plage Horaire autorisée pour le club recevant Seniors F A8 et A11 Championnat et Coupes		10H à 15H	10H à 15H	10H à 14H30	10H à 14H30	10H à 14H30	10H à 15H	10H à 15H	10H à 15H	10H à 15H
	SENIOR	Lever de rideau	13H	13H	12H30	12H30	12H30	13H	13H	13H	13H
	Match principal	15H	15H	14H30	14H30	14H30	15H	15H	15H	15H	
Journée de Coupe	SENIOR F A8	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H	10H
	SENIOR F A11	13H	13H	12H	12H	12H	13H	13H	13H	13H	13H
	SENIOR	Lever de rideau	13H00	12H30	12H00	11H30	11H30	12H00	12H00	13H00	13H00
		Match principal	15H30	15H00	14H30	14H	14H	14H30	14H30	15H30	15H30

HEURES OFFICIELLES POUR LES U13 - U15 - U15F - U17 - U18 F - U20

ART 8-3 Règlements sportifs Jeunes

Catégorie	Heures officielles		Plage horaire autorisée avec accord des 2 clubs et validation Commission		
	Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche
U13	14H		10H00-11H12H30 à 17H	11H15 à 12H	10h30 à 15h30
U15- U15F	15H		12H30 à 17H	10H30 à 12H	10h30 à 15h30
U17	15H30		12H30 à 18H	10H30 à 12H	10h30 à 15h30
U18F à 8	16H		12H30 à 18H	10H30 à 12H	10h30 à 15h30
U18F à 11			10h00	12h30 à 18h00	
U20	16H		12H30 à 18H	10H30 à 12H	10h30 à 15h30

HEURES OFFICIELLES POUR LES U6 à U11

Catégorie	Heures officielles		Horaire autorisé avec accord de tous les clubs et validation Commission	
	Samedi		Samedi	
U6 à U11	Début entre 12H30 et 15H30		10H30 à 12H	

Modalités de modification de l'horaire :

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

Pendant la « période verte » :

Jusqu'à 9 jours avant le match (pour le samedi) et 10 jours (pour le dimanche) c'est-à-dire le jeudi 24h00 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes).

Pendant la « période orange » :

A compter du vendredi 0h00 et jusqu'au lundi 24h00, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'envoyer un mail de modification d'horaire validé par les deux clubs à la Commission Sportive,

VALIDE PAR LES CLUBS A LA MAJORITE 97%

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

Le Président reprend le micro et présente la restructuration des championnats seniors :

Les difficultés de nos clubs isérois qui accèdent en régionale à se maintenir et pérenniser leur place en ligue nous amènent à réorganiser notre pyramide des compétitions.

Le constat effectué chaque fin de saison est que nous n'arrivons pas à maintenir nos effectifs de clubs en ligue et que nos clubs qui accèdent font très souvent l'aller et retour.

Il faut donc rétablir un championnat de D1 plus fort, plus équilibré afin que nos 3 accessions soient mieux armées pour assurer un maintien en niveau supérieur.

Pour cela, après avoir pris attache auprès des techniciens salariés du district mais aussi auprès des membres de notre commission technique qui sont tous des membres de vos clubs, la solution est de revenir avec une seule poule de D1. Une D1 plus restreinte à 12 équipes afin de gagner en qualité au niveau du football produit dans nos compétitions.

Nous aurions pu le faire par une simple décision du comité directeur dans l'intérêt supérieur du football isérois mais nous avons préféré que ceci se fasse en bonne entente entre tous.

Nous avons organisé dans la 2ème quinzaine de mai 4 réunions où tous les clubs de notre district ont été invités à participer afin de s'exprimer sur notre proposition et trouver ensemble la solution qui donnera satisfaction à tous.

Lors de nos réunions vous avez approuvé notre décision à une très forte majorité et nous avons donc décidé de choisir avec vous la formule que vous souhaitez mettre en place dès la fin de la saison 2022-2023

La solution 1 :

Retour à une pyramide avec que des poules de 12 équipes. 1 poule de D1, 2 poules de D2, 4 poules de D3 et 5 poules de D4 dès la saison 2023-2024, les équipes restantes en D5

La solution 2 :

Nous restons toujours sur des poules de 12 à tous les niveaux et nous constituons :

Saison 2023-2024 un championnat avec 1 poule de D1, nous restons sur 3 poules de D2, 4 poules de D3, 5 poules de D4 et la D5

Saison 2024-2025 : 1D1, 2D2, 4D3, 5D4 et D5

Ce retour à une vraie pyramide avec une seule poule de D1 apportera des avantages suivants :

- 1) Une compétition plus resserrée pour plus de compétitivité
- 2) Revalorisation de l'élite
- 3) Les 3 montées seront attribuées par le classement et il n'y aura plus de mini championnat entre clubs de poules différentes
- 4) Arbitrage : Des assistants de métier à ce niveau.
- 5) Moins d'arbitres utilisés en D1 donc arbitrage de la D4 dans sa totalité si maintien du nombre total d'arbitres
- 6) Avoir à tous les niveaux des poules plus équilibrées et donc plus de compétitivité ce qui apportera certainement plus de motivation chez les joueurs.
- 7) Pouvoir assurer 2 montées par poule à tous les niveaux, la variable d'ajustement étant alors le nombre de descentes



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

Après avoir argumenter cette restructuration, le Président demande si ses explications appellent à des questions de clubs. Il n'y a pas de questions, le président ouvre le vote :

La solution 1 :

Retour à une pyramide avec que des poules de 12 équipes. 1 poule de D1, 2 poules de D2, 4 poules de D3 et 5 poules de D4 dès la saison 2023-2024, les équipes restantes en D5



Résultat des votes solution 1 : 54% DES CLUBS

La solution 2 :

Nous restons toujours sur des poules de 12 à tous les niveaux et nous constituons :

Saison 2023-2024 un championnat avec 1poule de D1, nous restons sur 3 poules de D2, 4 poules de D3, 5 poules de D4 et la D5

Saison 2024-2025 : 1D1, 2D2, 4D3, 5D4 et D5



Résultat des votes solution 2 : 46 % DES CLUBS

LA SOLUTION 1 EST ADOPTÉE PAR LES CLUBS MISE EN APPLICATION 2023-2024

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

Présentation du prévisionnel 2022-2023 par M.Cicéron Trésorier



CHARGES	MONTANT
60 – Achats	25 723
EDF	7 590
EAU	233
Fournitures Entretien	600
Fournitures de Bureau	2 400
Fournitures Matériel Informatique	2 000
Equipements	12 600
Achat de petit matériel	300
61 – Services extérieurs	58 990
Pressing Maillots	1500
Surveillance des Locaux	1000
Location Informatique	29420
Location Affranchissement	770
Location Equipements Sportifs	1000
Entretien des Locaux	4000
Nettoyage des Locaux	6500
Maintenance Informatique	7800
Maintenance Agencement	4000
Assurance	1800
Documentation	200
Promotion, Publicité	1000
62 – Autres services extérieurs	311 800
Rémunérations intermédiaires et honoraires	20 000
Récompenses et Fanions	15 000



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

Organisation Manifestations	600
Imprimés, Catalogues	200
IK Commission Technique	27 000
Frais Arbitrage D1	60 000
Frais Arbitrage D2	30 000
Frais Arbitrage D3	35 000
Frais Arbitrage D4	3 000
Frais Arbitrage U20-U17 D1	20 000
Frais Délégation	3 500
Frais non réglément Arbitres	300
Frais Arbitrage Futsal/ Foot adapté	0
Indemnité Km CTDA	0
Frais Arbitrage Coupes de l'Isère	10 000
Déplacement CD et Commissions	50 000
Frais de déplacement	1 000
Frais Commission des Terrains	3 000
Missions	2 000
Réceptions	3 500
Coupe de l'Isère	4 000
Journée des Bénévoles	2 500
Organisation AG Ligue	1 000
Organisation AG District	6 000
Réceptions Commissions	400
Affranchissement, frais postaux	1 500
Téléphone	7 000
Frais bancaire	1 500
Cotisation	300
Frais Divers	1 500
Animation Formation	2 000
63 – Impôts et taxes	17 200
Participation Formation continue	4 500
Taxe Foncière	12 500
Autres impôts et taxes	200
64 – Charges de personnel	307 701

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

Rémunération des personnels	210 490
Charges Patronnales	90 511
Médecine du travail	700
Tickets restaurants	6 000
65 – Autres charges de gestion courante :	68 210
Charges de gestion courante	10
Fonctionnement Commission Médicale	600
Fonctionnement Commission Féminine	1 300
Auditions Arbitres/Délégués/Clubs	3 000
Fonctionnement Commission des Arbitres	7 000
Contrôleurs Arbitres	10 000
Stages Arbitres	6 000
Fonctionnement Commission Ethique et Prévention	300
SSVE Classes à horaires aménagés	8 000
Fonctionnement Commission Foot Animation	0
Fonctionnement Commission Technique	15 000
Fonctionnement Commission Futsal	2 000
Stages Educateurs + Jeunes	15 000
66 – Charges financières	250
Intérêts Emprunts et Dettes	250
67 – Charges exceptionnelles	0
Charges Exceptionnelles	0
Charges Exceptionnelles Diverses	0
68 – Dotation aux amortissements	76 500
Dotation aux Amortissements Incorporels	3 500
Dotation aux Amortissement Corporels	73 000
TOTAL DES CHARGES	866 373
PRODUITS	MONTANT
70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	425 470



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

Engagements des Clubs	81 000
Cotisations des Clubs	16 000
Amendes Disciplinaires	130 000
Appels et Réclamations	4 470
Cotisations Arbitres	6 000
Amendes Administratives	50 000
Cotisations Membres CD+ Com	1 500
Participation Stages Techniques	52 000
Participation Stages Arbitres	7 000
Frais Homologation Terrains et Eclairages	3 500
Produits Administratifs Club	9 000
Dons Déplacements CD et Commissions	50 000
Commission Sponsoring	15 000
74- Subventions	247 000
Subvention Exploitation	0
Subvention Conseil Départementale	27 000
Subvention ANS	30 000
Subvention LauraFoot	85 000
Subventions FFF	105 000
75 – Autres produits de gestion courante	3
Produits de Gestion Courante	3
76 – Produits financiers	1 400
Revenus Valeur de Placement	600
Intérêts Sur Livret	800
77 – Produits exceptionnels	
Produits Exceptionnels	0
78 – Reprises sur amortissements et provisions	
Reprise de Provision	30 000
79- Transfert de Charges	192 500
Remboursement Délégués/Arbitres/Clubs	3 000
Transfert de Charges	38 000
Caisse de Péréquation	151 500
TOTAL DES PRODUITS	866 373

VALIDE PAR LES CLUBS A LA MAJORITE 89%

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

Présentation des Tarifs 2022-2023 par M.Cicéron Trésorier

TARIFS		
Libellé	2021/2022	2022/2023
Cotisation District	93,00 €	93,00 €
Réduite pour les nouveaux Clubs	46,00 €	46,00 €
Cotisation Arbitre	31,00 €	31,00 €
Frais de Gestion	51,00 €	51,00 €
DROIT ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNAT		
Seniors D1	93,00 €	93,00 €
Seniors D2	93,00 €	93,00 €
Seniors D3	93,00 €	93,00 €
Seniors D4	80,00 €	80,00 €
Seniors D5	70,00 €	70,00 €
U 20	53,00 €	53,00 €
U 17	46,00 €	46,00 €
U 15	27,00 €	27,00 €
U 13	17,00 €	17,00 €
U 11 U 9 & U8		
VETERANS	39,00 €	39,00 €
FEMININES à 11		
FEMININES à 11	38,00 €	42,00 €
FEMININES à 8	31,00 €	31,00 €
FEMININES U 15 à U18	21,00 €	21,00 €
CLUB ENTREPRISE		
ENTREPRISE A 8	31,00 €	31,00 €
FOOT A 8 en semaine	31,00 €	31,00 €



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

FUTSAL	31,00 €	35,00 €
Futsal U18	21,00 €	21,00 €
Futsal Féminines	21,00 €	21,00 €
Libellé	2021/2022	2022/2023
COUPES		
DE L ISERE	80,00 €	80,00 €
CHALLENGE ISERE	80,00 €	80,00 €
U 20	60,00 €	60,00 €
U 17	60,00 €	60,00 €
U 15	50,00 €	50,00 €
Challenge U 15 et U 17	50,00 €	50,00 €
U 13	25,00 €	25,00 €
VETERANS à 8	38,00 €	38,00 €
FEMININES à 11	46,00 €	46,00 €
FEMININES à 8	31,00 €	31,00 €
U 15F ET U 18F à 8	26,00 €	26,00 €
ENTREPRISE De l' Isère	51,00 €	55,00 €
SENIORS A 8 ET ENTREPRISE	49,00 €	49,00 €
ENTREPRISE René Laffont (Coupe Supprimée)	41,00 €	0,00 €
FUTSAL	29,00 €	29,00 €
Futsal U18	16,00 €	16,00 €
futsal U13 U15 U17 + Féminines	11,00 €	11,00 €
Libellé	2021/2022	2022/2023
DIVERS		
Frais de dossier réclamations ou évocations	51,00 €	51,00 €
Frais de dossier appel	98,00 €	98,00 €
Frais de dossier instruction	69,00 €	69,00 €
Frais de confrontation	21,00 €	21,00 €
Forfait toutes catégories (hors plateaux u10 u11)	32,00 €	32,00 €
Forfait Général (Seniors,U 20, Entreprise,Féminines, Futsal)	90,00 €	90,00 €
Forfait Général (U17 U15 U13)	68,00 €	68,00 €
Forfait Général Foot à 8, Foot loisir et Vétérans	44,00 €	44,00 €
Forfait dans les 3 dernières journées	228,00 €	228,00 €

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

Forfait dans les 3 dernières journées jeunes	124,00 €	124,00 €
Forfait après tirage «COUPE»	140,00 €	140,00 €
Forfait après tirage coupes U 17 U 15	93,00 €	93,00 €
Forfait après tirage coupes U 15 a 8 U 13 - Foot A8	32,00 €	32,00 €
Forfait plateaux U10 U11	10,00 €	10,00 €
FM ou FMI non transmise ou mal utilisée	75,00 €	75,00 €
Feuille de match en retard	50,00 €	50,00 €
Feuille de match incomplète ou non retour defi jonglage	25,00 €	25,00 €
Feuille de plateaux non retournée U10 U11	20,00 €	20,00 €
Feuille de plateaux incomplète U10 U11	10,00 €	10,00 €
Absence non excusée JND 1 catégorie		54,00 €
Absence non excusée JND 2 catégories		150,00 €
Libellé	2021/2022	2022/2023
Modification poule à la demande des clubs	42,00 €	42,00 €
Absence A G	260,00 €	260,00 €
Visite Homologation Terrains	103,00 €	110,00 €
Visite Homologation Eclairage		75,00 €
Tracage zone Technique	21,00 €	21,00 €
Joueurs non licenciés (hors foot animation)	100,00 €	100,00 €
Joueurs non licenciés foot animation	30,00 €	30,00 €
Joueurs non qualifiés toutes catégories	30,00 €	30,00 €
Lettre taxée	11,00 €	11,00 €
autorisation prélèvement		
Stages Formation Arbitres	150,00 €	150,00 €
Stage Gardien, Module U9,U11,U13,U15 et U9 mineur (PEDAGOGIQUE + AUTRES)	100,00 €	100,00 €
Formations éducateurs Module 32 h	170,00 €	170,00 €
Formations éducateurs Module 16 h	90,00 €	90,00 €
Formation Futsal Découverte, Module U7	50,00 €	50,00 €
Certifications	40,00 €	40,00 €
Frais d'Officiels D1 *	2 800,00 €	2 800,00 €
Frais d'Officiels D2 *	1 100,00 €	1 100,00 €
Frais d'Officiels D3 *	850,00 €	850,00 €
Frais d'Officiels D4 *	800,00 €	800,00 €
Frais d'Officiels U 20 D1 ET U 17 D1 *	700,00 €	700,00 €
Non paiement d'un Officiel	0,00 €	15,00 €
*Provision et régularisation en fin de saison		

VALIDE PAR LES CLUBS A LA MAJORITE 89%



Questions club :

Lucie Vivacqua de Claix Football demande à mettre en place une péréquation pour chaque arbitre désigné toutes catégories confondues, jeunes compris.

Le trésorier explique que ce n'est pas possible pour 2 raisons :

cela demanderait trop de travail au niveau administratif et beaucoup de catégories jeunes ne sont pas assez couvertes par des désignations ce qui ferait avancer beaucoup de trésorerie aux clubs pour des matchs qui au final ne seraient arbitrés.

Le président rappelle également que les arbitres en péréquation sont payés tous les 10 du mois, les jeunes arbitres souvent n'ont pas de revenus et qu'ils préfèrent être payés suite au match.

Tirage au sort du numéro de poules pour les réunions d'avant saison

Il n'y a plus de questions le Président appelle au tirage au sort du numéro de poule pour l'organisation des réunions de début de saison. Il demande à Monsieur Frédéric Joiron conseiller délégué de la Municipalité de Bouvesse de tirer un numéro, **c'est le numéro 11 qui est tiré.**

LE FAIR PLAY ET MÉRITE SAISON 2021-2022

FAIR PLAY SENIOR

1er : CS MIRIBEL LES ECHELLES : Fanion + 600€ + Challenge

2eme : ST GEORGES DE COMMIERS : 400€ + Challenge

FAIR PLAY JEUNES

1er : ST MARTIN D'URIAGE : Fanion + 400€ + Challenge

2eme: US CASSOLARD PASSAGEOIS : 300€ + Challenge

3eme: RO CLAIX : 200€ + Challenge

FAIR PLAY FEMININES A 11

ARTAS CHARANTONNAY : Fanion + 300€ + Challenge

FAIR PLAY FEMININES A 8

FC LAUZES : Fanion + 200€ + Challenge

FOOT ENTREPRISE A 11

ASPTT 2 LA POSTE : Fanion + 250€ + Challenge **club absent, les récompenses sont retirées**

FUTSAL

1er ESPOIR FUTSAL 38 : Fanion + 250€ + Challenge

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 564 jeudi 7 juillet 2022

Accèdent en Ligue :

Seniors R3 :

- ST André le Gaz
- Crolles
- La Murette

U17 R2 :

- La Murette

U16 R2 :

- US Gieres

U15 R2 :

- Vallée du Guiers

U20 R2 :

- La Cote St andré

R2 Féminines :

- Haute tarentaise

Futsal R2 :

- Futsal Pont de claix



Remise à Monsieur le Maire et à Monsieur Clavel, président du club de Vallée Bleue d'une plaquette pour les remercier de leur excellent accueil.

Le Président rappelle la date de l'Assemblée d'Hiver le 19 novembre, lance un appel à candidatures pour un club d'accueil.

Il remercie enfin tous les participants , déclare close l'Assemblée Générale d'Eté à 21h30 et souhaite à tous un bon été.

